

Comptes et taux d'intérêt Clientèle privée
Valable à partir du 1^{er} juillet 2025 (sous réserve de modifications)

026 408 40 00
www.UniversLaRaiff.ch
univers@raiffeisen.ch

Produit	Objectif / Utilisation	Conditions de retrait	Taux d'intérêt
Comptes de transaction			
Compte privé sociétaire	- Compte servant au versement du salaire / de la rente / opérations de paiement - Cartes de débit et de crédit - Réservé aux sociétaires de la Banque Raiffeisen	- Limite de retrait CHF 50'000.– pendant 30 jours²⁾ - Au-delà, délai de préavis de 31 jours¹⁾	0.000%
Compte privé	- Compte servant au versement du salaire / de la rente / opérations de paiement - Cartes de débit et de crédit	- Limite de retrait CHF 50'000.– pendant 30 jours²⁾ - Au-delà, délai de préavis de 31 jours¹⁾	0.000%
Compte privé EUR	Compte destiné aux opérations de paiement	- Limite de retrait EUR 50'000.– pendant 30 jours²⁾ - Au-delà, délai de préavis de 31 jours¹⁾	0.000%
Compte immeuble	Compte en lien uniquement avec un prêt hypothécaire	Pas de restrictions – solde du compte disponible à tout moment	0.025%

¹⁾ Le non-respect du délai de résiliation occasionne une taxe de 2% sur le montant excédant la limite de retrait fixée dès lors que la Banque autorise le retrait anticipé.
²⁾ Le montant disponible est calculé à partir de la limite de retrait moins tous les retraits effectués au cours des 30 derniers jours.

- En cas de dépassements de compte à court terme, la Banque prélève un intérêt débiteur fixé selon la situation du marché. Jusqu'à nouvel ordre, celui-ci s'élève à 10% (exception pour un compte épargne en fonds en CHF et en EUR: 0%).



Comptes et taux d'intérêt Clientèle privée

Produit	Objectif / Utilisation	Conditions de retrait	Taux d'intérêt
Comptes d'épargne			
Compte épargne sociétaire	- Constitution d'un patrimoine rémunéré à un taux préférentiel - Ne permet d'effectuer ni opération de paiement ni versement du salaire - Réservé aux sociétaires de la Banque Raiffeisen	- Limite de retrait CHF 10'000.– pendant 30 jours² - Au-delà, délai de préavis de 91 jours¹⁾ - A partir de CHF 100'000.– au taux d'intérêt du compte épargne	0.100%
Compte épargne	- Constitution d'un patrimoine - Ne permet d'effectuer ni opération de paiement ni versement du salaire	- Limite de retrait CHF 10'000.– pendant 30 jours²⁾ - Au-delà, délai de préavis de 31 jours¹⁾	0.050%
Compte épargne 91	- Constitution d'un patrimoine - Ne permet d'effectuer ni opération de paiement ni versement du salaire	- Aucun retrait - Délai de préavis de 3 mois (91 jours)¹⁾	0.150%
Compte épargne 180	- Constitution d'un patrimoine - Ne permet d'effectuer ni opération de paiement ni versement du salaire	- Aucun retrait - Délai de préavis de 6 mois (180 jours)¹⁾	0.400%

¹⁾ Le non-respect du délai de résiliation occasionne une taxe de 2% sur le montant excédant la limite de retrait fixée dès lors que la Banque autorise le retrait anticipé.

²⁾ Le montant disponible est calculé à partir de la limite de retrait moins tous les retraits effectués au cours des 30 derniers jours.

- En cas de dépassements de compte à court terme, la Banque prélève un intérêt débiteur fixé selon la situation du marché. Jusqu'à nouvel ordre, celui-ci s'élève à 10% (exception pour un compte épargne en fonds en CHF et en EUR: 0%).
- Les livrets d'épargne ne sont pas rémunérés.

Comptes et taux d'intérêt Clientèle privée

Produit	Objectif / Utilisation	Conditions de retrait	Taux d'intérêt
Comptes d'épargne			
Compte épargne EUR	• Constitution d'un patrimoine en euro • Ne permet d'effectuer ni opération de paiement ni versement du salaire	• Limite de retrait EUR 10'000.– pendant 30 jours² • Au-delà, délai de préavis de 31 jours¹⁾	0.400%
Compte épargne caution de loyer	• Garantie de loyer bloqué	• Aucun retrait • Résiliation uniquement à la demande du locataire et du loueur	0.050%
Compte épargne cadeau	• Constitution de patrimoine par des tiers (p.ex. parrain, grands-parents) ou par les parents pour les enfants et les jeunes jusqu'à leur 18^e anniversaire • Droit de disposition entièrement dévolu au(x) tiers (titulaire(s) du compte) • Ne permet d'effectuer ni opération de paiement ni versement du salaire	• Limite de retrait CHF 10'000.– pendant 30 jours² • Au-delà, délai de préavis de 31 jours¹⁾ • A partir de CHF 5'000.– au taux d'intérêt du compte épargne	0.500%

¹⁾ Le non-respect du délai de résiliation occasionne une taxe de 2% sur le montant excédant la limite de retrait fixée dès lors que la Banque autorise le retrait anticipé.

²⁾ Le montant disponible est calculé à partir de la limite de retrait moins tous les retraits effectués au cours des 30 derniers jours.

- En cas de dépassements de compte à court terme, la Banque prélève un intérêt débiteur fixé selon la situation du marché. Jusqu'à nouvel ordre, celui-ci s'élève à 10% (exception pour un compte épargne en fonds en CHF et en EUR: 0%).
- Les livrets d'épargne ne sont pas rémunérés.

Comptes et taux d'intérêt Clientèle privée

Produit	Objectif / Utilisation	Conditions de retrait	Taux d'intérêt
Prévoyance			
Compte de prévoyance 3a	• Epargne-prévoyance fiscalement avantageée, dans le cadre du pilier 3a • Compte d'épargne pour l'acquisition d'un logement ou l'amortissement d'un logement à usage propre	Disponibilité selon le règlement actuel compte de prévoyance 3a et • tout versement est effectué en respectant un délai de résiliation de 31 jours.¹⁾ • tout premier placement en titres est effectué en respectant un délai de résiliation de 31 jours.¹⁾	Voir le document séparé « Prévoyance – Aperçu des conditions »
Compte de libre passage	• Placement provisoire d'un capital de 2ème pilier (pilier 2b)	Disponibilité selon le règlement actuel compte de libre passage et • tout versement est effectué en respectant un délai de résiliation de 31 jours.¹⁾ • tout premier placement en titres est effectué en respectant un délai de résiliation de 31 jours.¹⁾	Voir le document séparé « Prévoyance – Aperçu des conditions »

- ¹⁾ Le non-respect du délai de résiliation occasionne une taxe de 2% sur le montant excédant la limite de retrait fixée dès lors que la Banque autorise le retrait anticipé.
- En cas de dépassements de compte à court terme, la Banque prélève un intérêt débiteur fixé selon la situation du marché. Jusqu'à nouvel ordre, celui-ci s'élève à 10% (exception pour un compte épargne en fonds en CHF et en EUR: 0%).

Produit	Objectif / Utilisation	Conditions de retrait	Taux d'intérêt
Société à but non lucratif (club, association, amicale, fondation)			
Compte de société	• Compte permettant de traiter les opérations de paiement d'associations (à but non lucratif)	• Limite de retrait CHF 50'000.– pendant 30 jours²⁾ • Au-delà, délai de préavis de 31 jours¹⁾	0.000%
Compte épargne société	• Constitution d'un patrimoine • Ne permet pas d'effectuer des opérations de paiement	• Limite de retrait CHF 10'000.– pendant 30 jours²⁾ • Au-delà, délai de préavis de 31 jours¹⁾	0.050%
Compte immobilier entreprise	• Compte en lien uniquement avec un prêt hypothécaire	• Pas de restrictions – solde du compte disponible à tout moment	0.000%

²⁾ Le montant disponible est calculé à partir de la limite de retrait moins tous les retraits effectués au cours des 30 derniers jours.

Comptes et taux d'intérêt Clientèle privée

Produit	Objectif / Utilisation	Conditions de retrait	Taux d'intérêt
YoungMember Plus			
Compte privé YoungMember	- Pour les adolescents et jeunes actifs âgés de 12 à 26 ans - Compte servant au versement du salaire / argent de poche / opérations de paiement / cartes de débit	- Limite de retrait CHF 50'000.– pendant 30 jours² - Au-delà, délai de préavis de 31 jours¹⁾ - A partir de CHF 50'000.– au taux d'intérêt du compte privé	0.100%
Compte épargne YoungMember	- Constitution d'un patrimoine pour les adolescents, étudiants et jeunes actifs de moins de 26 ans - Ne permet d'effectuer ni opération de paiement ni versement du salaire	- Limite de retrait CHF 10'000.– pendant 30 jours² - Au-delà, délai de préavis de 31 jours¹⁾ - A partir de CHF 50'000.– au taux d'intérêt du compte épargne	0.500%
YoungMember Student	- Pour étudiants jusqu'à leur 30^e anniversaire - Compte servant au versement du salaire / opérations de paiement/cartes de débit et de crédit	- Limite de retrait CHF 50'000.– pendant 30 jours² - Au-delà, délai de préavis de 31 jours¹⁾ - A partir de CHF 50'000.– au taux d'intérêt du compte privé	0.100%
Compte épargne jeunesse	- Constitution de patrimoine pour jeunes jusqu'à leur 18^e anniversaire - Ne permet d'effectuer ni opération de paiement ni versement du salaire	- Uniquement dans des cas exceptionnels et dans l'intérêt de l'enfant - Au-delà, délai de préavis de 31 jours¹⁾ - A partir de CHF 50'000.– au taux d'intérêt du compte épargne	0.500%

¹⁾ Le non-respect du délai de résiliation occasionne une taxe de 2% sur le montant excédant la limite de retrait fixée dès lors que la Banque autorise le retrait anticipé.

²⁾ Le montant disponible est calculé à partir de la limite de retrait moins tous les retraits effectués au cours des 30 derniers jours.

- En cas de dépassements de compte à court terme, la Banque prélève un intérêt débiteur fixé selon la situation du marché. Jusqu'à nouvel ordre, celui-ci s'élève à 10% (exception pour un compte épargne en fonds en CHF et en EUR: 0%).

Comptes et taux d'intérêt Clientèle privée

Produit	Objectif / Utilisation	Conditions de retrait	Taux d'intérêt
Comptes de traitement de titres			
Compte d'ordre de dépôt	- Compte de traitement pour le dépôt de titres - Ne permet d'effectuer ni opération de paiement ni versement du salaire	Pas de restrictions – solde du compte disponible à tout moment	0.000%
Compte d'ordre de dépôt EUR & autres monnaies étrangères	- Compte de traitement pour le dépôt de titres en euro & autres monnaies étrangères - Ne permet d'effectuer ni opération de paiement ni versement du salaire		0.000%
Compte épargne en fonds	- Compte de traitement pour le plan d'épargne en fonds de placement - Ne permet d'effectuer ni opération de paiement ni versement du salaire		0.050%
Compte épargne en fonds EUR	- Compte de traitement pour le plan d'épargne en fonds de placement en euro - Ne permet d'effectuer ni opération de paiement ni versement du salaire		0.400%